



C.P. 447, Magog, Québec, J1X 3X7
www.laclovering.org
info@laclovering.org

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU LAC LOVERING
TENUE LE 3 AOÛT 2019 À 9H00
À L'HÔTEL DE VILLE DU CANTON DE STANSTEAD, 778 CHEMIN SHELDON, Fitch Bay

Étaient présents : 70 personnes ont signé le registre des présences.

Ordre du jour : Ouverture de l'assemblée

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'AGA d'août 2018
4. Rapport de la présidente
5. Bilan financier
6. Rapport des activités
7. Priorités 2019-2020
8. Sujets des membres
9. Élections au Conseil d'administration
10. Remerciements et levée de l'assemblée
11. Après-réunion

Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Société, madame Lucie Borne, souhaite la bienvenue à tous à la 49ème AGA de la Société et les remercie de leur participation.

En préparation à la célébration du 50e de la Société en 2020, une vidéo sur l'historique de lac est présentée. Elle a été réalisée par M^e Carmin Pomerleau et M. André Bélanger.

La présidente présente les invités d'honneur, madame la mairesse du Canton de Stanstead, Francine Caron Markwell et madame Diane Pelletier, conseillère à la ville de Magog.

Madame la mairesse remercie la Société de son bon travail et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

Madame Diane Pelletier, comme responsable du comité environnemental à Magog, remercie aussi la Société et annonce des changements à venir concernant la gestion des matières résiduelles et l'emploi des bacs de récupération et de compost.

1. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Lucie Borne et appuyé par André Gauthier que Anita Ramacieri soit nommée présidente d'assemblée.

Proposition AGA-19 #01 : Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par André Bélanger et appuyé par Richard Coulombe que Luc Côté soit nommée secrétaire d'assemblée.

Proposition AGA-19 #02 : Adoptée à l'unanimité

Anita Ramacieri explique le déroulement de la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hélène Thérioux et appuyé par Benoît Deschamps d'adopter l'ordre du jour.

Proposition AGA-19 #03 : Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2018

Il est proposé par Colette Scalabrini et appuyé par Monique Bourdon d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 août 2018.

Proposition AGA-19 #04 : Adoptée à l'unanimité

4. Rapport de la présidente

La présidente présente les membres du CA qui ont tenu 8 réunions au cours de 2018-2019 et qui ont travaillé avec dévouement et acharnement aux différents projets de la Société. Elle nomme également les aides-administrateurs et fait mention des nombreux bénévoles qui tous ont collaboré au maintien de la qualité du lac. Elle les remercie tous des efforts fournis. Elle souligne également la collaboration essentielle des membres à garder leurs berges revégétalisées et à utiliser le plan d'eau de façon écologiquement responsable.

Le compte-rendu de chacune des activités de l'année écoulée étant présenté ultérieurement, la présidente mentionne les relations de collaboration que la Société entretient avec ses partenaires, MCI, Bleu Massawippi, le RAPPEL COGESAF. Elle rappelle l'importance de poursuivre la campagne de l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épi et de s'assurer de la bonne réputation du lac à la fois dans ses contacts avec les médias et sur le site de WIKIPEDIA.

Il est proposé par François Provost et appuyé par Guy Lachance d'entériner le rapport de la présidente.

Proposition AGA-19 #05 : Adoptée à l'unanimité

5. Bilan financier

Pierre Martineau présente les états financiers de l'année 2018. Il mentionne que la situation financière de la Société est bonne. En date du 31 décembre 2018, la SCLL possédait un avoir de 37 942 \$. Il y a eu des ajustements à certains comptes dû à l'utilisation d'un nouveau logiciel comptable (Sage 50).

Le dépôt à terme a été transféré dans un compte d'épargne pour obtenir un meilleur taux d'intérêt et offrir une meilleure flexibilité en termes de liquidité.

N'apparaît pas dans les états financiers un montant de 38 416\$ qui concerne la pose de toile de jute, facturé directement aux propriétaires riverains.

Il est proposé par Luc Tremblay et appuyé par Benoit Deschamps d'adopter les états financiers 2018.

Proposition AGA-19 #06 : Adoptée à l'unanimité

6. Rapport d'activités

Anita Ramacieri énumère les 4 champs d'intervention de la SCLL

1. Intervenir sur les conditions naturelles qui influencent la qualité de l'eau
2. Agir sur les comportements des riverains et des utilisateurs qui influencent la qualité de l'eau
3. Intervenir sur les tributaires
4. Assurer une présence soutenue auprès des membres

6.1 Intervenir sur les conditions naturelles qui influencent la qualité de l'eau

Qualité de l'eau

Yves Gosselin présente les activités d'analyse et de surveillance sur la qualité de l'eau, dont:

- le suivi de la température de l'eau, de la transparence, des eaux de baignable et de la présence de cyanobactéries
- la vérification de l'apport en phosphore des tributaires (amont et aval)
- la vérification de l'apport en coliformes fécaux des tributaires (amont et aval)
- la vérification de l'apport en phosphore lors d'épandage

En cours d'exercice, se sont ajoutées d'autres vérifications comme les MES (Matières En Suspension) et les analyses de pH et de calcium en lien avec l'arrivée potentielle des moules zébrées dans notre lac.

Le tableau des résultats présenté par la suite indique des conditions normales à l'exception de l'apparition ponctuelle de :

- la présence de coliformes fécaux dans les ruisseaux Campagna et Tryon, qui ont été bien au-delà des recommandations du MDDELCC
- une concentration élevée de MES dans le fossé Robert

Yves a ensuite répondu aux questions de l'assistance concernant :

- les MES (matières en suspension) dont le taux considéré normal se situe sous 5 mg/l
- la colonne 'OXY dissous' du tableau qui réfère à l'oxygène dissous, un indicateur important sur le niveau de vieillissement du lac

Le programme sur la qualité de l'eau se fait en collaboration avec la MRC Memphrémagog et le Ministère de l'environnement.

Le myriophylle à épi - Projet de pose de toile phase 2 : été 2018

Bertrand Scalabrini indique que le projet 2018 a nécessité de 6 jours de travaux pour poser 8445 m² de toile. Il remercie les bénévoles ayant participé au projet. Il mentionne aussi qu'il est défendu de s'ancrer ou de pêcher dans ces zones de pose, délimitées par des quadrilatères de bouées jaunes.

Le projet 2019 vise l'installation de 10000 m². La pose est prévue dans la semaine du 25 août.

La présidente présente '*L'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épis*' qui est composé de 5 entités incluant la Société de conservation du lac Lovering.

L'Alliance veut l'instauration d'un programme national ayant trois objectifs principaux :

- la prévention (188 lacs au Québec sont touchés)
- un soutien à la recherche pour mieux comprendre comment combattre l'envahissement
- l'appui des régions

Fut ensuite présentée [une vidéo sur le myriophylle à épi](#) réalisé par le Rappel et Bombardier.

La présidente indique qu'un nouvel inventaire des herbiers par drone est prévu à la fin de l'été, l'inventaire actuel datant de 2016.

Ensemencement

André Bélanger mentionne que l'ensemencement 2018 a consisté en 1334 truites brunes. Il a ensuite expliqué les caractéristiques de la truite qui se reproduit en lac. Plusieurs membres donnent généreusement pour le maintien de la pêche sportive dans notre lac.

Le contrôle des bernaches

Cette année, l'intervention de la brigade a permis la stérilisation de 32 œufs, moitié moins qu'en 2018. La méthode utilisée est l'arrosage des œufs avec de l'huile végétale et elle devrait être autorisée par le Ministère de la faune. Toutefois le ministère ne renouvellera pas le permis pour 2020.

En réponse à une question de l'assistance, la Société vise le contrôle de la bernache et non son élimination.

6.2 Agir sur les comportements des riverains et des utilisateurs

La présidente mentionne que, pour éviter la propagation des espèces envahissantes, il incombe aux propriétaires d'embarcations de laver leur embarcation, les rames, les gilets de sauvetages et autres accessoires avant de naviguer sur un autre lac. Le myriophylle libéré par ce nettoyage doit être ramassé et jeté à la poubelle.

Elle félicite les riverains pour la revégétalisation des rives et les encourage à poursuivre leur action.

Au sujet des vagues surdimensionnées, il est nécessaire que les amateurs de wakeboard poursuivent leur activité au milieu du lac, dans la zone délimitée à cet effet et marqué par des bouées.

Concernant l'étude sur l'érosion des berges en partenariat avec Bleu Massawippi, les résultats ont été non concluants.

La formation d'un comité de vigilance sur les nuisances, comme le bruit et la vitesse, qui incluerait les propriétaires de bateaux tel que suggéré à l'AGA 2018, est encore à l'étude et devrait se faire cette année.

6.3 Intervenir sur les tributaires

Jean-Noël Leduc mentionne que le fait de nettoyer les tributaires évite les embâcles causés par la chute d'arbres morts et permet de maintenir l'eau dans le lit naturel du ruisseau. L'intervention sur le ruisseau Roy est prévue à l'automne mais la Société est à la recherche d'un bénévole, opérateur de scie mécanique. Une formation est prévue pour s'assurer de l'utilisation adéquate des équipements et de la sécurité des opérations.

6.4 Assurer une présence soutenue auprès des membres

Recrutement

Colette Scalabrini mentionne que 930 membres se sont inscrits pour l'année 2019. Le taux de retour par la poste est de seulement 50% et elle espère un taux de plus de 80% pour les prochaines années de façon à diminuer considérablement le travail des bénévoles recruteurs durant l'été. Le projet d'une plateforme de paiement électronique pour les membres sera à l'étude dès cet automne.

Communications

Luc Côté mentionne les activités du comité des communications, composé de 3 personnes. Les moyens utilisés pour rejoindre nos membres sont le courrier (pour les renouvellements par la poste), les infolettres, Facebook, les babilards en bordure de rue et le site web.

Depuis un an, nous avons rejoint, par les moyens numériques :

- 600 abonnés de l'infolettre avec un taux d'ouverture moyen de 48% sur 8 publications
- 162 abonnés Facebook

Informatique

Luc Côté mentionne aussi qu'un projet de centralisation des données numériques et d'outils de collaboration sera réalisé d'ici la fin de l'année pour faciliter le travail des bénévoles et des membres du CA.

7. Priorités 2019-2020

- Le 50e anniversaire de la fondation de la SCLL, le 15 août 2020.
- Activités de suivi de la qualité de l'eau
- Poursuite du projet du myriophylle à épi, phase 2 : 3^e année
- Reprise des travaux au ruisseau Roy
- Centralisation des données et outils de collaboration numériques
- Modernisation du recrutement

Hélène Thérioux propose une motion de félicitations aux membres du CA, appuyée par Claire Chalifoux.

Proposition AGA-19 #07 : Adoptée à l'unanimité

8. Les sujets des membres

M. André Gauthier indique deux inconvénients reliés à l'installation d'un nouveau quai flottant à la descente de bateau sur la rue des Tourterelles. D'abord, le quai est devenu un centre de baignade sans surveillance et, deuxièmement, il y a un risque sérieux d'accident avec l'arrivée des bateaux, dont certains navigateurs ne respectent pas la limite de vitesse dans la zone de 100 m des berges. Il suggère d'interdire la baignade pour éviter les accidents.

M. Benoît Deschamps fait un court exposé sur l'impact des fossés directs (calvettes) versus les fossés empierrés en lien avec l'arrivée de sédiments dans le lac. Il propose des réservoirs de rétention en cascades tel que vu à Jay Peak, à Percé et à Montréal sur la rue Papineau.

Mme Nathalie Pelletier, conseillère à la ville de Magog indique que le problème auquel M. Deschamps fait allusion est en traitement. Elle suggère que toute demande d'intervention faite à la ville se fasse par le service internet GO, dont il est permis d'espérer une réponse dans les 10 jours suivants.

Pierre Martineau profite du sujet des fossés pour indiquer, qu'au Canton de Stanstead, lors de travaux dans les fossés, une procédure de travail exige la mise en place de bermes pour créer un bassin de sédiments.

Une question est soulevée concernant l'observation de l'agrile du frêne au lac. Aucune observation n'a été répertoriée à la Société.

Autre question : Qui a accès au lac par les descentes de bateau ? Pour les descentes publiques, ce sont les résidents de la Ville de Magog et du Canton de Stanstead. Une clé est nécessaire pour ouvrir la barrière. En ce qui concerne les plages privées, ce sont les membres propriétaires qui ont le contrôle.

Une observation est faite que la baignade au milieu du lac est maintenant une habitude. Cela soulève des questions de sécurité et des risques d'accident.

A-t-on un historique du niveau de l'eau au lac depuis 3 ans ? Qui contrôle le barrage ? Jean-Pierre Côté, responsable du barrage, indique qu'actuellement, le niveau du lac est 4 pouces plus bas que la normale et explique qu'il est nécessaire de maintenir un débit à la sortie pour éviter d'assécher la rivière et de nuire à sa faune aquatique. Cependant, il indique que le niveau du lac n'est pas anormalement bas.

Richard Coulombe indique qu'il a en sa possession un registre de la fonte des glaces qui date de plusieurs années et il voudrait savoir si la Société serait intéressée à l'obtenir. La présidente lui indique que oui et qu'il pourra donner ses coordonnées au secrétaire d'assemblée.

Benoit Deschamps indique que souvent la barrière de la descente à bateau de la rue des Tourterelles reste ouverte. La solution proposée par un membre de l'assemblée serait d'utiliser un cadenas dont on ne peut enlever la clé sans le barrer.

9. Élections au Conseil d'administration

Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection :

Il est proposé par Lucie Borne et appuyé par Pierre Martineau que Anita Ramacieri soit nommée présidente d'élection.

Proposition AGA-19 #08 ; Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par André Bélanger et appuyé par Jocelyne Gagnon que Luc Côté soit nommé secrétaire d'élection.

Proposition AGA-19 #09 : Adoptée à l'unanimité

Ouverture des mises en candidature

Lucie Borne mentionne qu'il y a 12 membres au Conseil d'administration actuellement. Le CA s'est réuni 8 fois en un an et il est possible de joindre les réunions à distance. Le membre du CA est libre de choisir ses projets et Lucie lance un appel aux jeunes.

Mandat en cours

Lucie Borne, Jean-Noël Leduc, André Bélanger, Gilles Tessier, Colette Scalabrini continueront leur mandat de 2 ans.

Le Conseil peut être constitué de 12 membres. Sur les 11 membres actuels, 5 terminent leur mandat de 2 ans, soit Jacqueline Caboret, Catherine Gibeault, Yves Gosselin, Pierre Martineau et Josée Saint-Pierre. Aussi, André Henneuse se retire du CA mais il est intéressé à devenir aide-administrateur. Lucie remercie André pour son aide. Un poste est vacant.

Il reste donc 7 postes à combler. Une demande est faite aux candidats sortants à savoir s'ils veulent reprendre un autre mandat de 2 ans.

Yves Gosselin accepte.

Pierre Martineau accepte.

Josée Saint-Pierre accepte.

Restent 4 postes à combler :

Une demande est faite à Lucie Rocheleau, elle refuse.

Pierre Martineau propose Jean-Pierre Côté, il refuse.

Jocelyne Gagnon se propose. Accepté.

Jean-Noël Leduc propose Bertrand Scalabrini, il refuse.

Pierre Martineau propose **Dominique Jutras**, il accepte.

André Bélanger propose **Marcel Dunn**, il accepte.

Claire Chalifoux propose Richard Coulombe, il refuse.

Les trois candidats proposés (Jocelyne Gagnon, Dominique Jutras et Marcel Dunn) acceptent de maintenir leur candidature.

Proposition AGA-19 #10 : résultat de l'élection ; les 3 candidats sont élus par acclamation.

Un poste reste vacant.

10. Remerciements et levée de l'assemblée

Il est proposé par Hélène Thérioux et appuyé par André Gauthier de lever l'assemblée.

Proposition AGA-19 #11 ; Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée à 11:35.

Luc Côté
Secrétaire d'assemblée